

## L'AIDE CANADIENNE AU SALVADOR

**M. Dan Heap (Spadina):** Monsieur le Président, je remercie infiniment le ministre pour cette promesse. Comme il le sait, le Canada accorde 8 millions de dollars d'aide bilatérale au gouvernement du Salvador; après certaines transactions, cet argent est réparti entre certains projets qui ont reçu l'approbation du gouvernement du président Duarte.

Le ministre peut-il dire au président que lorsque le Canada avait décidé d'accorder cette aide, il s'attendait à ce que le président soit disposé et soit capable d'enrayer de telles atteintes aux droits de l'homme et que s'il veut continuer à recevoir de l'argent, il doit réaliser certains progrès dans ce domaine?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Je ne veux pas que ma réponse soit mal comprise. Aussi, je me renseignerai et je verrai quelles mesures se justifient.

La question de l'aide du Canada au développement, non seulement au Salvador mais aussi à d'autres pays d'Amérique centrale déchirés par des conflits qui suscitent des controverses ici, est assez délicate. Je ne tiens pas à faire des commentaires d'ordre général qui risquent d'envenimer la situation. Je vérifierai les informations que le député m'a communiquées, et je prendrai les mesures qui s'imposent.

\* \* \*

## LES DROITS DE LA PERSONNE

## L'ETHIOPIE—LA SITUATION DES PRISONNIERS POLITIQUES

**M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte également sur les droits de l'homme et l'aide officielle au développement, des thèmes qui ont fait l'objet d'un rapport récent du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Le Canada fournit de l'aide au développement à l'Éthiopie, l'un des pays du monde où les droits de la personne sont les plus bafoués. Dans l'esprit du rapport de notre comité permanent, que peut faire le ministre pour renouveler les efforts du gouvernement en vue de rendre justice aux milliers de prisonniers politiques de l'Éthiopie, qui dans de nombreux cas sont détenus depuis des années sans accusation ni procès?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, le député s'est rendu en Éthiopie et il se tient bien au fait de l'évolution de la situation dans ce pays. Il ne manque pas de soulever régulièrement ce genre de question et je l'en félicite. Nous avons soulevé la question des droits de la personne en Éthiopie et nous allons continuer de le faire.

Quant au rapport du comité, c'est hier seulement qu'il a été déposé. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de l'examiner et d'étudier les recommandations très importantes qu'il contient en matière de droits de la personne. Comme c'est l'habitude du gouvernement, nous allons donner une réponse complète à ce rapport d'un comité de la Chambre.

## Questions orales

## LE TRANSPORT AÉRIEN

## LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PACIFIC WESTERN AIRLINES—LES PERTES D'EMPLOIS

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question porte sur l'acquisition par la société Pacific Western Airlines de la société aérienne Canadian Pacific Air. De toute évidence, le gouvernement ignorait ce qu'il faisait lorsqu'il a approuvé cette prise de contrôle. Il a fait preuve soit d'une naïveté inouïe, soit d'une incompétence grossière lorsqu'il a jugé que cet achat servirait les meilleurs intérêts du Canada.

Le 25 mars, le gouvernement a déclaré que cette prise de contrôle entraînerait la perte de 3 000 emplois. Le 2 avril, il a déclaré qu'elle n'entraînerait guère de pertes d'emplois. Aujourd'hui, nous avons appris du président de la nouvelle société aérienne que jusqu'à 1 900 emplois disparaîtraient à cause de cette mainmise.

Je pose donc ma question au ministre responsable. Pourquoi le gouvernement a-t-il approuvé cette prise de contrôle alors qu'il savait ou qu'il aurait dû savoir qu'elle entraînerait la perte d'un si grand nombre d'emplois? Est-ce ce qu'il entend par la déréglementation du transport aérien?

**M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, mon honorable vis-à-vis se trompe, comme d'habitude. La déréglementation, entreprise par son propre parti, visait d'abord et avant tout à accroître le nombre de travailleurs Canadiens dans le secteur aérien. Cette déréglementation va se poursuivre, car les petites localités sont maintenant dotées de services de navette.

C'est un fait que cette fusion va entraîner la perte de jusqu'à 1 900 emplois. Cependant, la plupart de ces pertes ne susciteront guère d'ennuis aux travailleurs actuels, puisque certains prendront leur retraite, d'autres prendront une retraite anticipée accompagnée d'un cadeau d'adieu, et d'autres enfin trouveront à se placer à l'intérieur de la compagnie. Cependant, il ne faut pas oublier que, globalement, la déréglementation va permettre à un plus grand nombre de personnes de travailler dans le secteur du transport aérien qu'à l'époque où les libéraux assujettissaient tout à une réglementation rigoureuse.

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, quand j'ai soulevé cette question à la Chambre le 14 avril, le ministre des Transports m'a répondu sur le ton arrogant qui est généralement le sien, que peu d'emplois sinon aucun ne seraient perdus. Aujourd'hui, pour la première fois, le gouvernement admet que le projet d'acquisition pourrait nous coûter jusqu'à 1 900 emplois. Il est évident que le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait en approuvant le projet d'acquisition.

Je vais adresser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Nous expliquera-t-il pourquoi le gouvernement a commencé par dire que 3 000 emplois seraient perdus, pour soutenir plus tard que peu d'emplois sinon aucun ne seraient, et finir par déclarer aujourd'hui que 1 900 le seront? Expliquez-nous ces écarts. Expliquez-nous cette grossière incompétence.